



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

<p>Conseillers municipaux : En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 03 Suffrage exprimé : 27</p> <p>Date de la convocation : Le 10 juin 2025</p> <p>Publication site internet : Le 17 septembre 2025</p>	<p>Président de séance : M. Franck LOMBARD</p> <p>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET et M. Gérard ROHI.</p> <p>Étaient représentés : M. Michel VARRONI ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Umberto DIMASTROMATTEO ayant donné pouvoir à M. Franck LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI.</p> <p>Absentes : Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.</p>
--	---

Délibération n°09 – DE.2025-068

Modification d'un poste d'adjoint technique – catégorie C – créé par délibération n°12 du Conseil municipal du 4 juillet 2022

Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et ses articles L-542-2 et L-542-3,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°12 du Conseil municipal de la Ville d'Ugine en date du 4 juillet 2022 portant création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet sur la base de 19.95 heures hebdomadaires (57%),

Il convient de procéder, à compter du 1^{er} septembre 2025, à la suppression de l'emploi d'adjoint technique – catégorie C – à temps non complet à raison de 19.95 heures hebdomadaires (57%) créé en date du 4 juillet 2022.

Il convient, simultanément à cette suppression, de créer un emploi d'adjoint technique – catégorie C – à temps non complet à raison de 18.20 heures hebdomadaires (52%).

L'agent reste affilié au régime général de la sécurité sociale et à la caisse de retraite complémentaire de l'IRCANTEC.

Le tableau des effectifs sera mis à jour, les crédits sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Supprime et crée simultanément l'emploi d'adjoint technique à temps non complet selon les conditions définies ci-dessus,**
- **Autorise M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Secrétaire de séance
Françoise VIGUET-CARRIN
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Par Délégation du Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250616-20250616_DE09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025
Publication : 26/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

